



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 319

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 août 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 319 intitulé** « Règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement ».

Ledit règlement a pour objet d'augmenter de 200 000 \$ le fonds de roulement de la Ville, pour que le fonds de roulement atteigne un montant total de 1 000 000 \$.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2022/08/Reglement-319-Fonds-de-roulement-VF.pdf>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **29<sup>ième</sup> jour** du mois d'**août** de l'an **2022**.

*Jonathan Fortin, LL.B. |  
Directeur général adjoint  
Greffier et directeur des affaires juridiques*